

**VILLE DE MONTREUIL**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Nombre de membres composant le Conseil : 53

| A l'ouverture : | A partir de la question 3 : | A partir de la question 6 : |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Présents : 45   | Présents : 34               | Présents : 35               |
| Pouvoirs : 3    | Pouvoirs : 3                | Pouvoirs : 2                |
| Absents : 5     | Absents : 16                | Absents : 16                |

**Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010**

L'an 2010, le jeudi 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 3 décembre 2010.

**Sont présents :**

Mme VOYNET, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoints, M HAZIZA, M MONTEAGLE, M. CALLES, M REZNIK, M DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M VACCA, M BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI, M. RABHI, Mme MENHOUDJ, Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE à l'ouverture, M MIRANDA à l'ouverture, Mme SAYAC à l'ouverture, Mme VIPREY à l'ouverture, M. MARTINEZ à l'ouverture, M. TUAILLON à l'ouverture, Mme PASCUAL à l'ouverture, M GAILLARD à l'ouverture, Mme GUZZELLI à l'ouverture, M BRARD, M SEREY, M. BELTRAN, Mme BENSaid, Mme ATTIA, M MOLOSSI à l'ouverture, Mme PRADOS à l'ouverture, M. MAMADOU à partir de la question 6, Mme A LORCA à l'ouverture, Conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

Mme ZEIDENBERG à Mme BOURDAIS, Mme SALVADORI à M ROBEL, M. MAMADOU à M BRARD jusqu'à la question 5.

**Absents :**

M. MARTINEZ, Mme LEPRETRE, Mme DE KERAUTEM, Mme CREACHCADEC, M LE CHEQUER

**A partir de la question 3 :**

M. CHAIZE, M MIRANDA, Mme SAYAC, Mme VIPREY, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M GAILLARD, Mme GUZZELLI, M MOLOSSI, Mme PRADOS, Mme A LORCA

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, M. PETITJEAN, Mme NDZAKOU, M BRARD ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve le cahier d'acteur présenté en annexe et demande qu'il soit soumis aux débats publics relatifs aux projets Arc Express et Réseau de transport du Grand Paris.

Article 2 : Demande la réalisation prioritaire des projets urgents de prolongement de la ligne 1 de Tramway à Val de Fontenay et de la ligne 11 de métro à Rosny.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits  
et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme au registre,  
Pour la Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services



*Christine Prieur*

Christine PRIEUR

LA MAIRE DE MONTREUIL

CERTIFIE LE CARACTERE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

LA RÉCEPTION EN PRÉFECTURE LE : 24 DEC. 2010

LA PUBLICATION OU L'AFFICHAGE LE : 24 DEC. 2010

Pour la Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services



*Christine Prieur*

Christine PRIEUR